



DÉLIBÉRATION

OBJET : TARIFICATION DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

L'an deux mille vingt-deux, **le 4 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **28/09/2022**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CESARE**

Absents :

Absents ayant procurations : **Gabriel SCHANG a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Gilles COLLOMB a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Audrey CICCARIELLO a donné procuration à Jean-Noël BISACCIA, Barbara GANGI a donné procuration à Pierre TAGLIAFERRO, Jean-François BERNARD a donné procuration à Claudia CUORDIFEDE**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2022-057

Vu la délibération n° 2017-015 du 21 avril 2017 ;

Considérant l'objectif général de contribuer aux principes de convivialité et de lien social entre ses administrés ;

Considérant que le tarif de location de salle n'a pas évolué depuis 2017 et qu'il doit être actualisé au vu de la charge financière que la gestion des salles représente pour la collectivité ;

**Sur Proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

ABROGE la délibération n° 2017-015 du 21 avril 2017 ;

DÉCIDE de porter le tarif de la location et de la caution des salles municipale à 350 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 04/10/2022.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN.**